



*Copie certifiée conforme
et renvoyée à l'original!*

Créteil, le 18 juillet 2024

23/07/24

SELARL DU DOCTEUR LAURENT MAMY
Centre Médical Foch
31 avenue Foch
94100 SAINT MAUR

Secrétariat du Président

PTH/EN

Cher confrère,

Nous vous informons que, le conseil départemental du Val de Marne de l'Ordre des Médecins, au cours de sa séance du 16/07/2024, ne s'est pas opposé à votre exercice en site distinct :

*21 Grande Rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE*

Vous voudrez bien, dès qu'il aura été procédé à l'immatriculation de votre société au RCS, nous adresser le numéro SIRET de ce lieu d'exercice.

Dans le cadre du déploiement du RPPS qui permet la prise en charge des actes par l'Assurance-Maladie, cette information nous est désormais indispensable.

Veillez croire, Cher Confrère, à l'assurance de nos salutations confraternelles.

Le Président
Docteur Patrick THERON





ATTESTATION

Je soussigné, Docteur Patrick THERON, Président du Conseil départemental du Val de Marne de l'Ordre des Médecins atteste que :

La SELARL DU DOCTEUR LAURENT MAMY :

Médecin associé :

- Dr Laurent MAMY

Siège social :

- Centre Médical Foch
31 avenue Foch
94100 SAINT MAUR

Est inscrite au tableau du CD94 sous le numéro 94 - SELM 94612

Site distinct dans le Val de Marne :

21 Grande Rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE

Fait à Créteil, le 18 juillet 2024

Le Président

Docteur Patrick THERON

